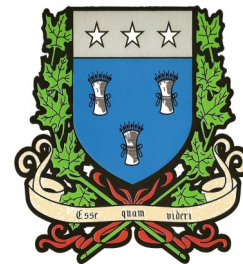


INFORMATIONS MUNICIPALES

NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE



(Vol. 28, n° 2) 16 janvier 2019

PROJETS DE RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 21 JANVIER 2019 À 19H00

Lors d'une séance ordinaire tenue le 6 décembre 2018, le conseil a adopté les projets de règlements suivants :

- Projet de règlement PU2019 relatif au plan d'urbanisme;
- Projet de règlement Z2019 relatif au zonage
- Projet de règlement L2019 relatif au lotissement;
- Projet de règlement PC 2019 relatif aux permis et certificats
- Projet de règlement C2019 relatif à la construction;
- Projet de règlement PIIA2019 relatif au plan d'implantation et d'intégration architectural

Les projets de règlements de concordance visent à adopter de nouveaux règlements afin :

- ◆ De rendre ceux-ci conformes au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville;
- ◆ D'effectuer certaines corrections par rapport aux règlements actuellement en vigueur afin de faciliter la compréhension et l'application de ceux-ci.

Une assemblée publique aura lieu **le lundi 21 janvier 2019, à 19h00**, au centre communautaire de Napierville situé au 262 rue de l'Église, à Napierville. Au cours de cette assemblée publique, on expliquera les projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Les projets de règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire étant donné qu'il s'agit de règlements de concordance au Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville. De plus, ils concernent l'ensemble du territoire de la municipalité de Napierville.

Ces projets de règlement peuvent être consultés au bureau de la municipalité, au 260 rue de l'Église, Napierville, durant les heures normales de bureau ou encore sur le site internet de la municipalité au www.napierville.ca sous l'onglet « projets de règlement »

Bienvenue à tous !

COMPTES DE TAXES MUNICIPALES

Prenez note que les comptes de taxes vous seront acheminés le 15 février 2019.

IMPORTANT

Les taxes échues au moment de l'impression des comptes de taxes sont ajoutées au montant du premier versement.

Les citoyens dont l'institution financière gère le paiement des taxes doivent leur faire parvenir eux-mêmes leur copie du compte de taxes.

Nous vous rappelons que vous pouvez payer vos taxes, soit:

- Au guichet automatique dans la plupart des institutions bancaires;
- Par argent comptant, chèques, Interac ou cartes de crédit (Visa ou Master Card) à l'Hôtel de Ville;
- Par Internet (Accès D).

Vous pouvez consulter en tout temps notre site internet au www.napierville.ca

Napierville

Collectes des matières résiduelles pour 2019

Janvier 2019

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Avril 2019

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Juillet 2019

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Octobre 2019

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Février 2019

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

Mai 2019

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Août 2019

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Novembre 2019

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Mars 2019

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Juin 2019

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Septembre 2019

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Décembre 2019

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Vos matières résiduelles doivent être déposées à la rue avant 7 heures AM.

Le bac de recyclage et les ordures doivent être placés en bordure de rue sans entra ver la circulation. Les matières recyclables peuvent être déposées pêle-mêle à l'intérieur du bac bleu. Toutes les matières doivent être à l'intérieur du bac. Le bac doit être bien fermé. Les roues du bac doivent être du côté de votre résidence.

Ordures



Recyclage



Contenants autorisés pour les ordures

Poubelle fermée et étanche, d'une capacité maximale de 100 litres, munie de poignées extérieures et d'un couvercle dont l'ouverture correspond au plus grand diamètre du contenant.

Sac de plastique résistant et bien attaché.

Bac roulant d'une couleur autre que bleue d'un maximum de 360 litres et conforme au mode de ramassage ..

Le poids maximal est de 25 kilogrammes.

Les matériaux de construction et les résidus dangereux ne sont pas acceptés.